

APPENDICE No. I.

PROCÈS-VERBAL DES DÉPOSITIONS

Reçues par le comité spécial du Sénat relatif au bill intitulé : " Acte pour faire droit à Georg-Louis-Emil Hatzfeld," avec les diverses pièces produites devant le comité.

COMITÉ :

L'honorable M. KAULBACH, président.

Les honorables messieurs

Botsford,

Macfarlane,

Montgomery,

Boyd,

Macdonald,

Turner.

Lewin,

McClelan,

LE SÉNAT DU CANADA.

In re LE BILL (C) INTITULÉ " ACTE POUR FAIRE DROIT A GEORG-LOUIS-EMIL HATZFELD."

Aujourd'hui, ce deuxième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, s'est présenté et a comparu en personne Georg-Louis-Emil Hatzfeld, de la cité de Hamilton, province d'Ontario, comptable, lequel, étant dûment assermenté et interrogé aussi bien généralement qu'au sujet de toute collusion ou connivence entre les parties pour obtenir une séparation, rend le témoignage qui suit :—

Interrogé par M. Teetzel :

- Q. Etes-vous le demandeur en cette cause? R. Je le suis.
 Q. La défenderesse est-elle votre femme? R. Oui.
 Q. Où fûtes-vous mariés? R. A Mannheim, dans le grand duché de Bade.
 Q. Quand vous mariâtes-vous? R. Le 7 août 1869.
 Q. Fûtes-vous mariés à l'église? R. Oui.
 Q. A quelle église? R. A l'église Protestante Evangélique.
 Q. Par qui? R. Par le docteur Schellenberg.
 Q. Était-il le ministre de église? R. Il l'était.
 Q. Combien de temps, à votre connaissance, avait-il été ministre? R. D'aussi longtemps que je puis me souvenir.
 Q. Était-il docteur en théologie ou docteur en médecine. R. Il était docteur en théologie.
 Q. Y a-t-il quelque témoin de votre mariage en ce pays? R. Non, pas que je sache.
 Q. Demandâtes-vous un certificat de mariage au ministre qui vous unit? R. Oui.
 Q. Regardez ce papier que l'on vous montre et voyez si c'est le certificat que vous rêçûtes de ce ministre? R. C'est lui.

Interrogé par M. McIntyre :

- Q. Vous fût-il donné alors. R. Il me fut donné le 25 août 1869.
 Q. Comment se fait-il que vous ne vous l'êtes pas procuré plus tôt? R. Nous partîmes pour faire notre voyage de noces aussitôt après la cérémonie. (Le certificat est déposé et classé sous la lettre A).